



Charte déontologique by N.

Le sexologue ne doit pas faire de transfert sur le client, ni inversement.

Le sexologue ne doit pas parler de soi, de son expérience, de ces désirs, ...

Le sexologue met une distance bienveillante avec le client
(pas relation intime, sexuelle ou de séduction).

La nudité du client dans le cadre de la consultation de sexologie est proscrite.

L'utilisation d'outils appropriés : le langage ni cru, ni provocateur, mais juste.

Le non-jugement est une évidence dans le domaine de la sexologie.

Le respect dans la consultation en sexologie est toujours partagé avec le client.

Le respect du secret de la consultation est indispensable.

En thérapie, l'obligation de moyen est de mise et non l'obligation de résultat.

Il n'y a pas d'obligations de répondre soi-même à toutes les demandes.

La demande d'autorisation nécessaire pour être délié de cet engagement.

Le sexologue s'engage à indiquer clairement à ses clients
qu'il ne fait pas partie du corps médical.

Le devoir d'accompagner tout individu, quel que soit sa catégorie et son orientation.

Le sexologue exerce sa mission d'accompagnement de ses clients vers le mieux-être
et le bien-être dans le respect de la vie et de la dignité humaine.

Le sexologue travaillera sur l'origine psychologique du trouble sexuel chez la femme
ou l'homme ou tout non-binaire, avec des outils variés à visée thérapeutique.

Le thérapeute de couple n'est pas un conseiller conjugal, il ne donne pas de conseil,
il accompagne le couple pour les éclairer sur ce qui fonctionne correctement
comme ce qui ne fonctionne pas dans la relation.

Le sexologue doit faire un travail psychologique sur lui-même comme tout thérapeute.

Le sexologue doit bénéficier d'une psychothérapie, une psychanalyse ou
toute autre thérapie apte à mobiliser les mouvements de l'introspection
auprès d'un référent. Cela permet une meilleure pratique, tout en garantissant
et protégeant la qualité de la sexothérapie.

Si le sexologue détecte une pathologie psy, il orientera le client vers un professionnel
médical adapté, le suivi ne reprendra qu'après accord du médecin.

Le sexologue doit avoir été formé aux domaines des sexualités et aux pratiques
d'accompagnement thérapeutique.

Le sexologue doit se tenir au courant des progrès scientifiques, des avancées de sa profession
et de de son art, afin d'assurer à son client le meilleur accompagnement.

Il maintient des compétences par une formation continue.